

portables; établissement de coupe-feux en certains endroits particulièrement dangereux. En outre, plusieurs dispositions législatives tendent à restreindre la menace d'incendie. L'interdiction absolue faite aux colons de se livrer au défrichement par le feu durant la saison sèche a déjà produit d'heureux effets; enfin la nouvelle loi adoptée dans le Québec et le Nouveau-Brunswick, par laquelle les voyageurs et touristes sont tenus aux plus strictes précautions lorsqu'ils allument du feu dans les bois, a déjà rendu d'immenses services. On se sert aussi de la radiotéléphonie; le service fédéral fait irradier les pronostics de température propice aux feux de forêt et a aussi introduit l'usage de lampes à casque pour combattre les feux la nuit.

3.—Sylviculture.

La science forestière a jusqu'ici consisté principalement à administrer les forêts existantes, le peu d'afforestation ou de reboisement qui ont été faits se limitant à des lots boisés sur une terre, à des lignes d'abris, à l'assainissement ou à la fixation du sol, bien que certains fabricants de pulpe aient fait du reboisement commercial. Mais, depuis quelques années, les investigations ou recherches scientifiques commencent à prendre une véritable importance. Leur objet est d'abord d'établir un inventaire des ressources forestières du pays; d'assurer la reproduction, par les moyens naturels, des meilleures essences, et d'étudier la possibilité d'agrandir le domaine sylvestre par des moyens artificiels. En outre, on se préoccupe également de découvrir les meilleurs procédés d'utilisation de ses richesses et de leur conversion en marchandises vendables.

Des techniciens forestiers sont employés par les gouvernements fédéral et provinciaux; maintes compagnies fabriquant la pulpe ou faisant le négoce du bois en ont aussi à leur service. Outre leurs travaux purement administratifs, ces hommes exécutent des reconnaissances en forêt, relèvent les détails topographiques, estiment la densité et l'importance des hautes futaies; enfin, observent tout ce qui est de nature à affecter la croissance et la reproduction des forêts existantes. Ils dirigent aussi les plantations expérimentales et proposent la réglementation des opérations de coupe de bois en forêt. Le service forestier de la Puissance emploie à cet effet un personnel spécial; il a fondé des stations forestières expérimentales à Petawawa, Ontario, et en autres lieux. Ces travaux s'exécutent en collaboration avec les services provinciaux et les marchands de bois ou fabricants de pulpe; on y procède également dans les réserves forestières fédérales. Les laboratoires des produits de la forêt créés par la Division Forestière fédérale, sous les auspices de l'Université McGill, de Montréal, et de l'Université de la Colombie Britannique, de Vancouver, se livrent à des investigations sur la force, la putrescibilité et autres qualités dynamiques, physiques et chimiques des bois canadiens, les méthodes de séchage, leur préservation contre la pourriture et leur utilisation dans les industries de la pulpe, du papier et de la distillation du bois. La province de Québec organise un bureau de recherches forestières, sous la direction du Forestier Provincial, qu'elle dote d'un généreux budget. On doit rendre hommage à quelques-unes des fabriques de pulpe du Canada, qui ont les premières commencé ces recherches scientifiques.

La sylviculture et les sujets connexes sont enseignés dans quatre universités canadiennes: l'Université de Toronto, l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, et l'Université de la Colombie Britannique, à Vancouver, professent des cours durant quatre années, couronnés par un diplôme. L'Ecole Forestière, affiliée à l'Université Laval de Québec, dont l'enseignement est donné en langue française, et dure quatre ans, décerne également des diplômes de sylviculture et